

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****N°2025-16****Chapitre 7.5 Subventions****Objet :** Convention de partenariat avec la BNPA (voilier « los amigos »)

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 juin, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 4 juin 2025Date de convocation :  
24/04/2025

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
Effectif statutaire : 24  
(32 voix)  
En exercice : 24  
(32 voix)  
Membres présents : 17  
(22 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 17  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Claire BARNEOUD

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :** Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Gérard CALVISI, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Christine MAXIMIN (pouvoir à G. GAMBAUDO), Pierre VOLLAIRE (pouvoir à M. AUDIER)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** /

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** /

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :** Claire BARNEOUD, Joël BOONAFOUX, Marc VIOSSAT, Carole CHAVET (pouvoir à M. VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir à J. BOONAFOUX)

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** Christophe PERNIN (CCI05)

**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (S.M.A.D.E.S.E.P.) est chargé par application de ses compétences statutaires de la construction et de l'exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs. A ce titre, il assure la gestion de l'ensemble des pontons publics situés dans le domaine public.

Par ailleurs, la BNPA (Base Nautique de Plein Air), régie de la Commune de Chorges, a été autorisée par convention du 27 mars 2018 à occuper le domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon aux fins de développer une activité de voile. Dans ce cadre, le prestataire d'activité nautique s'est engagé dans une stratégie globale de montée en gamme de ses activités, venant en écho avec les politiques de développement portées par le S.M.A.D.E.S.E.P. Cette stratégie se concrétise lors de la saison estivale 2025 par la création d'une nouvelle prestation de sortie balade en catamaran au départ du ponton public B situé devant la BNPA. Ce bateau présente un intérêt pour la collectivité dans le cadre de ces actions de promotion du lac de Serre-Ponçon.

Le Président suggère dans ces conditions de convenir d'un accord partenarial permettant à l'établissement de pouvoir disposer de cette embarcation pour les sorties institutionnelles ou promotionnelles régulièrement organisées sur le lac, et au prestataire de tester cette année cette proposition nouvelle, en limitant son coût de fonctionnement (stationnement portuaire du bateau pour deux nuits par semaine).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention-cadre souscrite en février 2023 par EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;



**S.M.A.D.E.S.E.P.**

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

- La convention d'Occupation Temporaire du 27/03/2018 avec la BNPA (Mairie de Chorges) ayant pour échéance la date du 27/03/2028 ;

**CONSIDERANT :**

- L'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 6 juin 2025 :**

- **APPROUVE** la convention-type partenariale ci-jointe ;
- **AUTORISE** par voie de conséquence le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,  
Victor BERENGUEL**

